

(N^o 41.)

SÉNAT DE BELGIQUE.

Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1849.

(Voir les N^{os} 1, 94 et 100 de la Chambre des Représentants.)

LÉOPOLD, ROI DES BELGES,

A tous présents et à venir, Salut :

Les Chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE.

Le Budget du Ministère de la Justice est fixé , pour l'exercice 1849, à la somme de douze millions cent cinquante-trois mille deux cents francs seize centimes (12,153,200 fr. 16 c.), conformément au tableau ci-annexé.

Bruxelles, le 15 janvier 1849.

*Le Président de la Chambre
des Représentants,*

(Signé) VERHAEGEN, aîné.

*Les Secrétaires,
(Signés) A. DU BUS.*

L. TROYE.

Tableau du Budget du Ministère de la Justice pour l'exercice 1849.

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE I^{er}.			
	<i>Administration centrale.</i>			
1	Traitement du Ministre	21,000 »	»	
2	— des fonctionnaires, employés et gens de service.	172,150 »	12,400 »	
3	Matériel	23,000 »	»	244,550 »
4	Frais d'impression de recueils statistiques	6,000 »	4,000 »	
5	Frais de routes et de séjour.	6,000 »	»	
	CHAPITRE II.			
	<i>Ordre judiciaire.</i>			
6	COUR DE CASSATION. Personnel.	199,000 »	30,500 »	
7	— Matériel	5,250 »	1,500 »	
8	COUR D'APPEL. Personnel	483,100 »	123,500 »	
9	— Matériel	18,000 »	»	2,492,915 »
10	Tribunaux de première instance et de commerce. .	1,013,341 »	62,784 »	
11	Justices de paix et tribunaux de police	550,800 »	5,140 »	
	CHAPITRE III.			
	<i>Justice militaire.</i>			
12	COUR MILITAIRE. Personnel.	13,500 »	13,611 84	
13	— Matériel	2,500 »	»	
14	Auditeurs militaires et prévôts.	29,819 »	2,478 46	65,449 30
15	Frais de bureau et indemnité pour feu et lumière. .	3,540 »	»	
	CHAPITRE IV.			
	<i>Frais de Justice.</i>			
16	Frais de justice en matière criminelle, correctionnelle et de police	646,383 »	»	
17	Traitement des exécuteurs des arrêts criminels et des préposés à la conduite des voitures cellulaires. .	52,615 »	»	679,000 »
	CHAPITRE V.			
	<i>Palais de Justice.</i>			
18	Constructions, réparations, loyers de locaux. — Subsides aux provinces et aux communes pour les aider à fournir les locaux convenables pour le service des tribunaux et justices de paix.	35,000 »	10,000 »	45,000 »

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et permanentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE VI.			
	<i>Publications officielles.</i>			
19	Impression du Recueil des lois, du Moniteur et des Annales parlementaires, pour laquelle il pourra être traité de gré à gré	96,000 »	»	
20	Abonnement au Bulletin des arrêts de la Cour de Cassation.	3,000 »	»	
21	Publication d'un recueil des anciennes lois des Pays-Bas autrichiens, de la principauté de Liège et autres pays, dont le territoire est compris dans le royaume de Belgique; publication d'un recueil d'instructions-circulaires émanées du Département de la Justice depuis la réunion de la Belgique à la France en 1795; impression d'avant-projets de loi à envoyer à l'avis des Cours et tribunaux et des facultés de droit des universités du royaume . . .	9,000 »	»	108,000 »
	CHAPITRE VII.			
	<i>Pensions et secours.</i>			
22	Pensions civiles	160,000 »	»	
23	Secours à des magistrats ou à des veuves et enfants mineurs de magistrats, qui, sans avoir droit à une pension, ont des titres à un secours, par suite d'une position malheureuse	12,000 »	»	175,000 »
24	Secours à des employés ou veuves et enfants mineurs d'employés dépendants du Ministère de la Justice, se trouvant dans le même cas que ci-dessus. . .	3,000 »	»	
	CHAPITRE VIII.			
	<i>Cultes.</i>			
25	Clergé supérieur du culte catholique, personnel enseignant et dirigeant des grands séminaires, bourses et demi-bourses affectées à ces établissements, à l'exception du personnel et des bourses du séminaire de Liège.	373,710 55	»	
26	Clergé inférieur du culte catholique, déduction faite de 8,068 fr., pour revenus de cures.	3,308,275 31	»	
27	Subsides aux provinces, aux communes et aux fabriques d'églises pour les édifices servant au culte catholique, y compris les tours mixtes et les frais du culte dans l'église du camp de Beverloo	594,000 »	50,000 »	
28	Culte protestant et anglican (personnel).	47,871 »	»	4,332,385 86
29	Subsides pour frais du culte et dépenses diverses. .	10,029 »	»	
30	Culte israélite (personnel).	8,600 »	»	
31	Frais de bureaux du consistoire central et dépenses imprévues	900 »	»	
32	Pensions et secours pour les ministres des cultes, secours aux anciens religieux et religieuses. . . .	159,000 »	»	

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	CHAPITRE IX. <i>Établissements de bienfaisance.</i>			
33	Frais d'entretien et de transport de mendiants et d'insensés dont le domicile de secours est inconnu. .	30,000 »	»	
34	Subsides : 1 ^o à accorder extraordinairement à des établissements de bienfaisance et à des hospices d'aliénés; 2 ^o pour secours aux victimes de l'ophthalmie militaire, qui n'ont pas droit à une pension ou à un secours à la charge du Département de la Guerre.	85,000 »	»	
35	Frais de la commission instituée dans le but de rechercher les moyens propres à améliorer le sort des classes pauvres, et indemnité de son secrétaire. .	4,000 »	»	311,000 »
36	Subsides pour les enfants trouvés et abandonnés, sans préjudice du concours des communes et des provinces.	145,000 »	»	
37	Subsides pour le patronage des condamnés libérés. .	50,000 »	»	
	CHAPITRE X. <i>Prisons.</i> SECTION 1 ^{re} . — Service domestique.			
38	Frais d'entretien, d'habillement, de couchage et de nourriture des détenus	1,100,000 »	500,000 »	
39	Gratifications aux détenus employés au service domestique	34,000 »	»	
40	Frais d'entretien, d'habillement et de couchage des gardiens et des surveillants	24,000 »	»	
41	Frais de voyage des membres des commissions administratives des prisons, ainsi que des fonctionnaires et employés des mêmes établissements	7,500 »	»	
42	Traitement des employés attachés au service domestique	420,000 »	»	
43	Frais d'impressions et de bureau	10,000 »	»	
44	Constructions nouvelles, réparations, entretien des bâtiments.	160,000 »	470,000 »	3,636,900 »
45	Honoraires et indemnités de route aux architectes, pour la rédaction de projets de prisons, la direction et la surveillance journalière des constructions. .	15,500 »	»	
46	Traitement et frais de route du contrôleur des constructions dans les prisons . . , . .	5,500 »	»	
47	Achat et entretien du mobilier dans les prisons . .	40,000 »	»	

ARTICLES.	Désignation des Dépenses ET SERVICES.	CHARGES		TOTAL.
		ordinaires et perma- nentes.	extraordinaires et temporaires.	
	SECTION 2. — Service des travaux.			
48	Achat de matières premières et ingrédients pour la fabrication.	570,000 »	»	
49	Gratifications aux détenus.	190,000 »	»	
50	Frais d'impressions et de bureau	5,000 »	»	
51	Traitements et tantièmes des employés	87,400 »	»	
	CHAPITRE XI.			
	<i>Frais de police.</i>			
52	Mesures de sûreté publique.	58,000 »	»	58,000 »
	CHAPITRE XII.			
53	Dépenses imprévues non libellées au Budget.	5,000 »	»	5,000 »
	Total du Budget du Ministère de la Justice. fr.	10,867,285 86	1,285,914 30	12,153,200 16